



MAIRIE

66210 LES ANGLÉS (FRANCE)
Tél. 04 68 04 42 21
contact@les-angles.fr

Les Angles, le 27 Mars 2024

**MISSION REGIONALE D'AUTORITE ENVIRONNEMENTALE
DREAL Occitanie
Direction Energie Connaissance
Département Autorité Environnementale
520, allée Henry II de Montmorency
CS 69 007
34064 MONTPELLIER Cedex 2**

*Affaire suivie par Aurélie PAINO
Service urbanisme
04.68.04.42.28.-a.paino@les-angles.fr*

Lettre recommandée avec accusé de réception N° 2C 169 371 89 190

Objet : Notification du projet de Révision Allégée du Plan Local d'Urbanisme (PLU) arrêté le 14/03/2024 avec demande d'avis – article L. 153-16 du code de l'Urbanisme

Madame, Monsieur,

Par la présente et en application des dispositions de l'article L. 153-16 du Code de l'Urbanisme, j'ai l'honneur de vous notifier pour avis le projet de Révision Allégée du plan local d'urbanisme tel qu'arrêté par le Conseil Municipal par délibération en date du 14 Mars 2024.

L'ensemble des documents concernant ce dossier est consultable sur notre site Internet, ci-joint le chemin d'accès : <https://mairie.lesangles.com/concertations-publiques>

- 00- un rapport de présentation
- 01- un rapport de présentation_annexe EE
- 02- un document graphique
- 03 – un règlement écrit
- 04- les orientations d'aménagement et de programmation OAP 3 RA
- Les délibérations

En cas de problème technique pour le téléchargement des pièces du dossier ci-dessus vous pouvez nous contacter par mail : a.paino@les-angles.fr et finances.mairie@les-angles.fr

Je vous rappelle que conformément à l'article R. 153-4 du code de l'urbanisme, vous disposez d'un délai de 3 mois à compter de la réception du dossier pour émettre un avis sur ce projet. Sans réponse de votre part, votre avis sera réputé favorable.

L'avis est demandé sur le fondement des articles R104-21 à R104-25 du code de l'Urbanisme.

Je joins à cet envoi une copie des délibérations en date du 14 Mars 2024, par laquelle le Conseil Municipal a précisé le projet de ZAC (périmètre, intervention, études préalables), a tiré le bilan de la concertation et a arrêté le présent projet de révision allégée du plan local d'urbanisme.

Vous souhaitant bonne réception de l'ensemble, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Maire,

Michel POUDADE

Pièce-jointe : Délibération n° URB/0096/2024 - URB/0097/2024 – URB/0098/2024